

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

Extraits d'arrêtés pris en 1925 concernant les mines.

Arrêté royal du 16 février 1925, accordant à la Société anonyme des Houillères d'Anderlues, à Anderlues, à titre d'extension de sa concession de Bois de la Haye, concession des mines de houille gisant sous une étendue de 620 hectares, dépendant des communes de Leval-Trahegnies, Buvrines, Anderlues, Mont-Ste-Geneviève, Lobbes et Epinois.

L'extension accordée est soumise aux clauses, conditions et redevances du cahier des charges qui régit la concession de Bois de la Haye.

Arrêté royal du 16 février 1925, accordant à la Société anonyme des Charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte-Aldegonde et Genck, la concession des mines de houille gisant sous un territoire d'environ 649 hectares dépendant des communes d'Anderlues, Binche, Buvrines, Epinois, Leval-Trahegnies et Mont-Ste-Geneviève.

Cette concession porte le nom de « Concession de La Vaucelle ».

Arrêté royal du 23 février 1925, accordant à la Société anonyme des Charbonnages des Chevalières et de la Grande Machine à Feu de Dour, à titre d'extension de sa concession des Chevalières et de la Grande Machine à Feu de Dour, concession des mines de houille gisant sous un territoire de 88 hectares 43 ares 62 centiares, dépendant des communes de Dour et d'Elouges.

L'extension est soumise, sauf en ce qui concerne la redevance, aux clauses et conditions du cahier des charges de la concession du « Midi de Dour ». La redevance au profit du propriétaire de la surface est fixée à 50 centimes par hectare et à 1 p. c. du produit net de l'exploitation.

Arrêté royal du 10 mars 1925, révoquant la concession des mines de pyrite de fer, zinc, plomb de Haute-Saurée, instituée par les arrêtés royaux des 2 avril 1858, 24 mars 1859 et 14 juillet 1866, et d'une étendue de 64 hectares, dépendant de la commune de Dison.

Arrêté royal du 16 mars 1925, révoquant la concession des mines de plomb, zinc et pyrite de fer de Theux, instituée par les arrêtés royaux des 13 avril 1856, 2 avril 1859 et 8 décembre 1868, d'une étendue de 44 hectares 16 ares, dépendant de la commune de Theux.

Arrêté royal du 16 mars 1925, révoquant la concession des mines de houille de Lhoneux, octroyée par arrêté royal du 29 avril 1855, d'une superficie de 132 hectares, dépendant des communes de Gleixhe, Florion-Hozémont et Saint-Georges.

Arrêté royal du 1^{er} mai 1925, autorisant la Société anonyme en liquidation des Charbonnages du Bois de St-Ghislain à céder et la Société anonyme des Charbonnages des Chevalières et de la Grande Machine à Feu de Dour à acquérir la concession des mines de houille du Bois de St-Ghislain, définie par l'arrêté royal du 14 décembre 1920 et s'étendant sous une superficie de 212 hectares 68 ares des communes de Dour et de Hornu.

La Société anonyme des Chevalières et de la Grande Machine à Feu de Dour est autorisée à réunir cette concession en une seule, avec sa concession des Chevalières et de la Grande Machine à Feu de Dour définie par arrêté royal du 27 avril 1924 et qui s'étend sous 894 hectares 63 ares des communes de Boussu, Dour, Elouges et Hornu.

Chacune des concessions reste soumise aux clauses et conditions de son cahier des charges propre. La concession résultant de cette réunion est dénommée « Concession des Chevalières et de la Grande Machine à Feu de Dour ».

Arrêté royal du 10 mai 1925, autorisant la Société anonyme des Charbonnages d'Aiseau-Presles, à Farciennes et la Société anonyme du Charbonnage d'Ormont, à Châtelet: la première à céder à la seconde une partie de 2 hectares 72 ares de l'extension du 30 juin 1868 de sa concession des mines de houille de « Tergnée-Aiseau-Presles »; la seconde à acquérir cette partie et à la réunir à sa concession d'Ormont.

Le même arrêté autorise la Société anonyme du Charbonnage d'Aiseau-Presles, à Farciennes, et la Société anonyme des Charbonnages Réunis de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau à Tamines; la première à céder à la seconde une partie de 3 hec-

tares 57 ares de l'extension du 30 juin 1868 de sa concession de mines de houille de Tergnée-Aiseau-Presles; la seconde à acquérir cette partie et à la réunir à sa concession de mines de houille d'Aiseau-Oignies.

Les parties cédées continuent à être soumises aux clauses et conditions du cahier des charges de l'extension de concession dont elles faisaient primitivement partie, sauf la faculté de rompre et d'exploiter les espontes qui, par suite des changements apportés, cesseront de longer les limites.

Arrêté royal du 6 juin 1925, révoquant la concession des mines de houille de Houlteau, telle qu'elle résulte des arrêtés royaux des 16 avril 1828 et 6 février 1830, d'une superficie de 599 hectares 56 ares, dépendant des communes de Battice, Chaineux, Dison, Grand-Rechain et Petit-Rechain.

Arrêté royal du 6 juin 1925, révoquant la concession de mines de manganèse de Vielsalm, octroyée par arrêté royal du 26 juillet 1871, d'une étendue de 650 hectares, dépendant des communes d'Arbrefontaine, Vielsalm (prov. de Luxembourg) et Lierneux (prov. de Liège).

Arrêté royal du 6 juin 1925, révoquant la concession de mines de plomb, zinc et pyrite de fer de Lavoir, instituée par les arrêtés royaux des 21 décembre 1857 et 16 août 1860, et dépendant du territoire des communes de Couthuin et de Lavoir.

Arrêté royal du 7 juin 1925, autorisant la Société anonyme des Charbonnages du Levant du Flénu, à Cuesmes, à fusionner la concession du « Levant du Flénu » avec celle de « Belle Victoire ». La concession ainsi formée d'une étendue de 4.751 hectares 82 ares 4 centiares, garde le nom de « Concession du Flénu ».

Chacune des concessions reste soumise aux clauses et conditions de son cahier des charges originaire, sauf que les espontes, le long des limites communes, peuvent être supprimées.

Arrêté royal du 7 juin 1925, déclarant d'utilité publique l'établissement par la Société anonyme des Charbonnages de Bee-

ringen, d'un raccordement par chemin de fer à double voie, entre son siège de Kleine Heide, à Coursel et le canal d'embranchement vers Hasselt.

Arrêté royal du 15 juin 1925, révoquant la concession de mines de plomb et de zinc de Sclermont, octroyée par arrêté royal du 12 juillet 1857, d'une superficie de 84 hectares, dépendant de la commune de Vezin.

Arrêté royal du 15 juin 1925, révoquant la concession de mines de zinc, plomb et pyrite de fer de Velaine, telle qu'elle résulte des arrêtés royaux des 12 février 1848, 8 février 1851 et 10 janvier 1862, d'une superficie de 474 hectares 88 ares, dépendant des communes de Couthuin, Héron, Landenne et Seilles.

Arrêté royal du 17 juin 1925, autorisant la Société civile des Charbonnages du Bois-du-Luc et la Société anonyme des Charbonnages de Maurage à rectifier les limites de leurs concessions de « Bois-du-Luc, La Barette et Trivière » d'une part et de « Maurage et Boussoit » d'autre part.

Arrêté royal du 4 juillet 1925, révoquant la concession de mines de plomb, zinc et pyrite de fer de « La Rochette », octroyée par arrêté royal du 5 mai 1902, d'une superficie de 81 hectares 50 ares, dépendant des communes de Chaudfontaine et Forêt.

Arrêté royal du 4 juillet 1925, révoquant la concession des mines de houille de « La Rochette » d'une superficie de 378 hectares, dépendant des communes de Chaudfontaine et de Vaux-sous-Chèvremont.

Arrêté royal du 20 juillet 1925, autorisant la Société anonyme des Mines et Fonderies de la Vieille-Montagne, à Angleur, à réunir en une seule concession avec sa concession de calamine, accordée le 24 mars 1806 et avec toutes les extensions de cette concession, accordées les 17 juin 1867 et 27 août 1907 :

a) la concession de mines de plomb, zinc et pyrites qui lui a été octroyée dans la province de Liège, par arrêté royal du 29 mai 1850;

b) la concession qui lui a été octroyée, le 4 avril 1857, par arrêté du Gouvernement prussien dans les districts d'Eupen-Malmédy;

c) la concession de mines de plomb, sous Baelen, instituée par arrêté royal du 29 mai 1850;

d) la concession de mines de plomb, de pyrites et de zinc (la calamine exceptée) de Dickenbusch, instituée par arrêté royal du 17 janvier 1867, et étendue par arrêté royal du 6 août 1871.

La société est autorisée à rompre les espontes séparatives des diverses concessions.

Le clauses et conditions des cahiers des charges des diverses concessions restent en vigueur. Le nom de « Concession de la Vieille-Montagne » est maintenu à l'ensemble ainsi constitué.

Arrêté royal du 27 août 1925, autorisant la Société anonyme du Charbonnage de Marcinelle-Nord, à Marcinelle, à occuper pour les besoins de son exploitation, les parcelles de terrain sises à Marcinelle et reprises sous littera B. C. D. d'un plan joint, parcelles appartenant à la famille Moreau de Marcinelle.

Arrêté royal du 27 août 1925, autorisant la Société anonyme des Charbonnages Réunis de Charleroi à occuper, pour les besoins de son exploitation, le terrain cadastré 1^{re} section B, n^o 1181^{x19}, commune de Jumet, et appartenant à M. Legros-Dessent de Jeumont.

Arrêté royal du 26 décembre 1925, révoquant la concession de mines de houille de Belle et Bonne, telle qu'elle résulte des arrêtés du 30 juin 1830 et du 25 avril 1868, d'une superficie de 1.592 hectares, dépendant des communes de Flénu, Jemappes et Quaregnon.

Arrêté royal du 30 décembre 1925, révoquant la concession des mines de fer de « Vedrin dite Saint-Marc », octroyée par arrêté royal du 20 septembre 1840, d'une superficie de 650 hectares.

Arrêté royal du 30 décembre 1925, révoquant la concession de mines de plomb de « Vedrin », telle qu'elle résulte de l'arrêté royal du 20 septembre 1840, d'une superficie de 3.103 hectares 79 ares et 65 centiares.

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON, TOME XXVII

SERVICE DES ACCIDENTS MINIERS ET DU GRISOU

Les accidents survenus dans les charbonnages pendant l'année 1922 :

Les accidents dus à des éboulements G. Raven 3

MÉMOIRES

La carbonisation à basse température en Angleterre (suite) Ch. Demeure 63

Carte générale et abornements des concessions minières du bassin de la Campine (9^{me} suite) M. Dehalu 91

NOTES DIVERSES

Note sur le tir d'ébranlement dans les mines du Gard et ses possibilités d'emploi en Belgique L. Hardy 119

La carbonisation des combustibles solides à basse température H. Verdinne 135

LE BASSIN HOULLER DU NORD DE LA BELGIQUE

Situation au 31 décembre 1925 J. Francken 159

Situation au 31 décembre 1925; ANNEXES :

Sondage n° 94 (Houthaelen-Meulenberg) (Concession Houthaelen). Id. 181

Sondage n° 95 (Houthaelen-Meulenberg) (Concession Houthaelen). Id. 201

DIVERS

Association belge de Standardisation. — Publications:
Standardisation des rivets en cuivre: Rapport n° 21 237

CONSEIL DES MINES DE BELGIQUE

Table alphabétique des avis du Conseil des Mines (du 1^{er} janvier 1919 au 31 décembre 1923) L. Joly et A. Hocedez 239

STATISTIQUES

L'industrie charbonnière pendant l'année 1925. — Statistique provisoire et vue d'ensemble sur l'exploitation J. Lebacqz et H. Anciaux 303

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Arrêté royal du 22 mai 1925, régentant l'emmagasinage en réservoirs souterrains, en bidons et en fûts, du pétrole et des essences de pétrole, ainsi que le débit de ces produits 325